

Le Saviez-Vous : Alors ? On marche à gauche ou à droite ?

Bon nombre d'animateurs hésitent encore, lors des sorties en groupe, à marcher du côté gauche de la chaussée ou du côté droit. Eh bien, cela dépend de la situation autour de vous !

L'article R. 412-42 du Code de la route impose aux groupements de piétons de circuler sur le bord droit de la chaussée, sur les accotements prévus à cet effet, et dans le sens de la marche, de manière à en laisser libre au moins toute la moitié gauche, que vous soyez en agglomération ou hors agglomération.

Chaque groupe ne doit pas occuper plus de 20 mètres de longueur et doit conserver un intervalle de 50 mètres avec le groupe précédent. Si le groupe est important, il est alors recommandé de le scinder en petits groupes, distants de 50 mètres les uns des autres.

En application du II de l'article R. 412-42, ce n'est que lorsque le groupement de piétons décide de circuler en « colonne par un » hors agglomération, qu'ils doivent se tenir sur le bord gauche de la chaussée dans le sens de la marche, sauf si cela est de nature à compromettre leur sécurité ou sauf circonstances particulières.

En effet, la circulation des piétons et, notamment, des randonneurs hors agglomération, ne doit s'effectuer qu'avec la plus grande prudence, pour leur propre sécurité comme pour celle des autres usagers de la route.

Quelles recommandations ?

Afin de sécuriser les randonnées de groupe, il est recommandé aux animateurs de faire circuler en priorité le groupe sur l'accotement, quand celui-ci est praticable, d'encadrer le groupe en plaçant un guide file à l'avant et à l'arrière et de prévoir un éclaireur pour les virages.

Hors agglomération, en l'absence de trottoir et d'accotement praticable, les groupes peuvent marcher en file indienne, mais sur le bord gauche, excepté lorsque la situation ne le permet pas.

Il est par ailleurs recommandé à tous les randonneurs de se rendre visibles par le port de vêtements clairs ou de vêtements et accessoires, brassards par exemple, munis de bandes fluorescentes le jour et réfléchissantes la nuit.

Conclusion : C'est l'appréciation de la situation, par l'animateur, au regard de la sécurité du groupe de randonneurs et des usagers de la route qui guidera ce dernier sur son choix de marche : à gauche ou à droite selon la situation.